

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 20 février 2015

Présents :

MMES Hauda ARAB – Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE
MM. Pierre-Louis BESSON – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Christophe GERBELOT – Olivier MARMET – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN – Régis VION

Absents :

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Christophe GERBELOT
Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX
Franck EGARD donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Séverine SUCHERE
Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON
Julien ROUTIN donne pouvoir à Charlotte MONEL

Arrivée de Laurent TOCHON à 20h20.

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Patrick NICOLLET**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte des 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Finances

Bruno Stellan explique aux conseillers municipaux que ce rapport est composé de 4 parties et donc nécessite 4 votes.

- Approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier

Bruno Stellan rappelle que le compte de gestion 2014 du Trésorier retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris ceux relatifs à la journée complémentaire. Il est conforme au compte administratif établi par lui-même.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014 du Trésorier.

- Vote du compte administratif 2014

Bruno Stellan précise que le budget primitif est un document prévisionnel fixant l'état estimatif des recettes et des dépenses pour l'année civile 2014. Le compte administratif en établit la synthèse et présente les résultats de l'exécution de ce budget en retraçant toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année.

Bruno Stellan ajoute qu'à cette fin, le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et article du budget
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- l'exercice correspond à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre
- la journée comptable du 31 décembre est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement. Cette journée dite « journée complémentaire » permet notamment l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits, à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice.

Les tableaux permettant d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions ont été transmis aux conseillers municipaux et les postes importants sont détaillés en séance.

Brigitte Bochaton souligne la baisse importante de 42 000 € au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement qui ne va pas s'arrêter là. Ce sera chaque année 42 000 €. Le FDTP n'est, lui non plus, plus perçu. **Madame le Maire** ajoute que la principale ressource de la commune, ce sont les impôts.

Marie-Laure Chevallier précise pour la rubrique « *énergie-électricité-éclairage public* » qu'un tableau récapitulatif par bâtiment sera prochainement transmis. Le changement des chaudières pour des basses consommations a permis de faire d'importantes économies. La commune aura aussi des résultats grâce aux horloges astronomiques qui viennent d'être mises en place.

Isabelle Geindre explique l'augmentation du poste 6283 par le fait que le ménage était précédemment fait par les ATSEM à l'école maternelle ; depuis la mise en place des

nouveaux rythmes scolaires, les ATSEM font les TAP : une société de nettoyage a donc été missionnée.

Sur la rubrique « *subvention au CCAS* », **Charlotte Monel** rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il y a 2 ans, le CCAS était avec le service Animation Jeunesse. Depuis, il a été séparé et les recettes restantes de l'Animation Jeunesse sont passées au CCAS. De ce fait, le CCAS n'a pas perçu de subvention en 2014 puisque les recettes étaient suffisantes, mais il y en aura une en 2015.

Claire Preschoux annonce que concernant le poste 6574 les subventions aux associations seront identiques mais qu'une réflexion est actuellement en cours pour revoir les critères d'attributions.

Bruno Stellan poursuit en précisant que les résultats de clôture sont en baisse par rapport à l'année dernière. Il est donc nécessaire de se poser des questions sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement. Les collectivités ne peuvent pas présenter de déficit en fonctionnement donc il propose de maintenir l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement. Il rappelle que la Loi de finances 2015 a été brutale notamment à cause de la forte baisse des Dotations aux communes ce qui ampute d'une façon drastique les finances : ce n'est pas un gel, c'est une baisse pérenne qui va impliquer une diminution de nos recettes.

Bruno Stellan souligne la nécessité de faire des choix : augmenter les impôts, remettre à plat la politique notamment tarifaire, le choix des publics visés, etc. C'est tout un ensemble de questions que la commune doit se poser pour trouver des économies. Cette démarche est aussi suivie dans la plupart des communes de l'agglomération et de Chambéry métropole. Il y aura donc un important travail pour les commissions cette année.

Antoine Fatiga souscrit totalement à cette remise à plat mais il précise qu'il ne faut pas oublier les publics défavorisés. Les mutualisations en cours actuellement doivent nous interpeller d'autant plus que nous sommes proches dans l'agglomération. Concernant les impôts, en payer et les augmenter avec modération est une nécessité pour couvrir les dépenses d'aujourd'hui et de demain.

Brigitte Bochaton explique que lors du DOB de janvier, l'augmentation des impôts prévue était de 1%. Cette proposition a été revue à 2% car nous savons que dans les années à venir, les dotations vont continuer de baisser et donc il faut se préparer ; les Autorisations du Droit des Sols vont devenir payantes, etc. **Madame le Maire** rappelle que le personnel de la commune représente 30 personnes en équivalent temps plein. Pour une commune de 4 000 habitants, c'est peu ; le personnel est multitâche et polyvalent. Sans oublier qu'avec le centre de loisirs et les TAP, nous avons dû développer les emplois d'animateurs à cause de la réglementation des encadrements. **Madame le Maire** met en avant un double aspect : revoir/restreindre les dépenses communales et augmenter les impôts. Afin de ne pas pénaliser les Jacobins, il faut également revoir les tarifs pour les extérieurs. Nous arrivons à des taux de 40% voire 50% d'extérieurs, entre

autre, parce que nos tarifs sont inférieurs à ceux des communes voisines. Il faut les revoir, ce sera le travail des commissions.

Brigitte Bochaton ajoute que la feuille de route pour 2015, 2016, 2017, etc. sera de faire mieux avec moins sans pénaliser les Jacobins. Un des enjeux sera de valoriser certaines prestations et structures (ex : la Médiathèque) qui existent sur la commune sans forcément prendre des prestataires payants extérieurs. L'augmentation des impôts de 2% est en prévision des années à venir très incertaines ; par exemple en conseil communautaire, lors du DOB, il a été évoqué différentes pistes d'ici à 2017 ou 2018 : une taxe de l'agglomération pourrait être instaurée ou une suppression ou une baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Olivier Marmet explique qu'il ne faut pas penser qu'aux frais de fonctionnement mais également aux frais d'investissement. Il revient sur le coût du rond-point du bas de Jacob : il n'y a pas que le côté esthétique, il y a aussi le côté financier.

Brigitte Bochaton ajoute qu'il faudra aussi échelonner et prioriser les actions.

A l'unanimité moins **Madame le Maire**, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014.

- Affectation des résultats 2014

Bruno Stellan explique au Conseil Municipal qu'après reprise des résultats de clôture de l'année 2013, le solde de clôture pour 2014 fait apparaître :

- un excédent de 167 544,03 € en fonctionnement
- un excédent de 192 024,15 € en investissement

Bruno Stellan rappelle que l'excédent d'investissement est obligatoirement reporté en dépenses d'investissement 2015.

La commission « *Finances* » propose de maintenir l'excédent de Fonctionnement sur la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2015.

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte l'affectation des résultats 2014.

- Vote du Budget Primitif 2015

Bruno Stellan présente le Budget Primitif 2015, validé par la commission « *Finances* », en explicitant les lignes qui subissent des évolutions.

Alain Poncet détaille la liste des opérations d'investissement prévues pour l'année 2015.

Il précise que le droit au bail reste inscrit pour un montant de 250 000 € mais que des négociations sont en cours pour le commerce, pour lequel les murs pourraient être rachetés directement par l'acquéreur, avec des horaires d'ouverture élargis, du snacking, plus de produits proposés, etc. Ce dossier n'est cependant pas encore finalisé. A suivre.

Alain Poncet ajoute que la réfection et l'enfouissement rue du Granier n'est peut-être pas une priorité, il faut revoir Rues Lélia et Dupasquier avant dans le cadre de l'aménagement du bas de Jacob.

Brigitte Bochaton annonce qu'une réunion publique est prévue le 14 avril après entente avec Chambéry métropole et la ville de Chambéry pour le bas de Jacob.

Marie-Laure Chevallier précise que l'aménagement du sentier piéton était déjà inscrit au budget 2014 mais qu'il n'avait pas été réalisé.

Olivier Marmet demande s'il y a un équivalent en fonctionnement pour la vidéo protection.

Alain Poncet répond qu'il s'agit d'un projet : s'il y a du fonctionnement se serait sur le budget primitif 2016, pas avant. Un Centre de Supervision Urbain sera ouvert sur l'agglomération et dans ce cas il y aura un coût de fonctionnement.

Antoine Fatiga demande s'il y aura une présentation du projet d'aménagement vers les Sœurs.

Brigitte Bochaton répond qu'une présentation sera faite mais que le dossier est actuellement en cours de montage avec la Savoissienne Habitat. Elle rappelle que l'objectif sous-jacent est le « bien vieillir » en proposant en face de la congrégation des Sœurs St Joseph un programme de constructions de 9 logements des T2 et des T3 adaptés et modulables pour des seniors en perte d'autonomie. Le bâtiment abritera une salle communale et un ou deux commerces.

Bruno Stellian conclut en soulignant qu'il s'agit d'une année charnière : les volontés politiques et les dotations en baisse cherchent à infléchir les communes vers les regroupements, les associations, etc.

Antoine Fatiga ajoute que les compétences des communes tendent à se raréfier et qu'on a tendance à éloigner les centres de décisions des citoyens. Or, l'endroit où se reconnaissent le plus les citoyens c'est la commune.

Olivier Marmet souligne que les intercommunalités sont un bon moyen de mutualiser et de faire des économies.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 avec une augmentation des impôts de 2%.

Olivier Marmet annonce que la minorité a choisi de voter pour mais qu'ils ont hésité à s'abstenir compte-tenu de l'augmentation des impôts de 2% alors qu'en parallèle l'enveloppe des élus augmente. En effet, le point d'augmentation supplémentaire par rapport à la proposition présentée lors du débat d'orientation budgétaire correspond exactement au coût de la création d'un poste d'adjoint supplémentaire.

Isabelle Geindre signale qu'il y a un poste d'adjoint en plus et que le travail qui est réalisé par l'adjoint évite de prendre un agent en plus ce qui induit des économies.

Olivier Marmet souligne l'effort fait par la commune pour les TAP avec beaucoup de qualité dans les activités proposées.

Isabelle Geindre répond qu'il faut être prudent pour voir si par la suite cela sera toujours possible, avec la gratuité des TAP.

2. Modification du tableau des effectifs

Bruno Stellian explique aux conseillers municipaux que la CAP de la catégorie C réunie le 27 janvier 2015 a émis un avis favorable concernant l'avancement de grade par ancienneté de Madame Myriam GUILLET. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs pour permettre sa nomination sur ce poste.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs créant un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe et supprimant un poste d'Auxiliaire de puériculture 1ère classe.

3. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** souhaite revenir sur la question des indemnités des élus et rappelle que l'augmentation est figée et qu'elle englobe un poste d'adjoint supplémentaire. Si on veut s'attaquer aux indemnités des élus, il ne faut pas se pencher que sur les indemnités des élus communaux, il faut regarder aussi ce qui se passe à tous les niveaux de collectivités.

Antoine Fatiga souscrit à ce que dit **Madame le Maire** et rappelle qu'une des promesses de plusieurs gouvernements était de travailler sur le statut de l' élu.

Brigitte Bochaton précise à l'ensemble des Conseillers Municipaux les sommes qu'elle perçoit pour un total de 70h de travail/semaine sachant que son salaire a été diminué de moitié à l'hôpital. Le bénévolat a ses limites. **Madame le Maire** revient sur le nombre d'agents et d'élus communaux par rapport à d'autres communes : nous avons du personnel efficace et de qualité. C'est appréciable d'avoir du personnel qui sait dire oui et rechercher des solutions efficaces. La commune n'embauche pas pléthore d'agents.

- **Charlotte Monel** revient sur les séances de formation défibrillateur et remercie **Franck Egard**, conseiller municipal qui dispense gratuitement ces formations. Elles sont très intéressantes et appréciées. La prochaine session aura lieu le samedi 21 février mais elle est déjà complète. Session suivante le 05 mars à 18h. Renseignements et inscriptions en Mairie.
- **Claire Preschoux** annonce les deux prochaines manifestations du Comité des fêtes Tam-Tam :
 - Concert Rock le 28 février
 - Soirée théâtre le 13 mars

- **Antoine Fatiga** communique aux conseillers municipaux le Vœux émis lors du dernier conseil communautaire à propos du projet Lyon-Turin ainsi que la signature entre le Premier Ministre et son homologue italien. Le lancement officiel sera fait prochainement. Il propose d'organiser une réunion ou de faire un compte-rendu sur ce projet dans l'année, peut-être avec M. Diény, de la Préfecture. Les antis Lyon-Turin restent cependant mobilisés.

Brigitte Bochaton souscrit parfaitement au principe d'organiser une information voire même dans le cadre d'une réunion publique.

La séance est levée.